

Principaux résultats

Les règles relatives à l'ouverture des droits à retraite sont très complexes et reflètent souvent des objectifs officiels contradictoires, ce dont témoignent les différents critères régissant la liquidation de ces droits d'un régime à l'autre. En 2014, l'âge normal moyen de la retraite dans l'OCDE était de 64.0 ans pour les hommes et de 63.1 ans pour les femmes dans les différents régimes, pour un individu prenant sa retraite en 2014 et supposé être entré sur le marché du travail à l'âge de 20 ans.

Le tableau présente les règles relatives à la retraite normale et anticipée par régime de retraite pour une personne intégrant la population active à l'âge de 20 ans. Le fait de prendre pour hypothèse le même âge d'entrée sur le marché du travail pour l'âge de la retraite actuel permet de comparer dans le temps l'âge de la retraite actuel présenté ici et l'âge de la retraite futur présenté dans la section suivante et dans les modélisations des pensions de l'OCDE. En 2014, l'âge normal de la retraite dans l'OCDE était en moyenne de 64.0 ans pour les hommes et de 63.1 ans pour les femmes dans les différents régimes et pays. Ces moyennes doivent toutefois être interprétées avec prudence, dans la mesure où elles ne disent pas comment les individus se comportent concrètement par rapport à ces âges dans les régimes ou les pays.

Âge normal de la retraite

L'âge normal de la retraite le plus bas est de 58 ans pour les femmes en Turquie et de 58.7 ans pour les hommes en Slovénie (graphique 5.8). L'Islande, Israël (pour les hommes uniquement) et la Norvège affichent l'âge normal de la retraite le plus élevé, soit 67 ans.

Dans 11 des 34 pays de l'OCDE, l'âge de la retraite n'est toujours pas le même pour les hommes et les femmes. Dans ces pays, l'âge de la retraite moyen est de 63.6 ans pour les hommes et de 60.9 ans pour les femmes. Cependant, à l'exception du Chili, d'Israël et de la Suisse, ces différences de règles relatives à la retraite entre les sexes sont progressivement supprimées.

Dans 21 des 34 pays, des règles différentes s'appliquent selon la composante de la prestation globale de retraite concernée. Elles sont alors présentées séparément. Dans ces 21 pays, il est difficile de dire quel est l'âge normal de la retraite puisqu'il diffère d'un régime de retraite à l'autre.

Retraite anticipée

La retraite anticipée avant l'âge de 60 ans est souvent possible dans les régimes de retraite professionnels et privés. Toutefois, certains pays n'autorisent la retraite anticipée dans aucune composante obligatoire du système de retraite : le Danemark, l'Irlande, Israël, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Royaume-Uni et la Turquie. Dans d'autres cas, la retraite anticipée est réservée à certains régimes : en Australie, au Chili et en Islande, elle est limitée aux pensions privées obligatoires, tandis qu'au Canada et en Suède, les régimes de base ou ciblés ne prévoient pas de retraite anticipée mais cette dernière est possible dans les régimes liés à la rémunération.

Dans la plupart des régimes à prestations définies ou à points, la décote constitue tout simplement un paramètre du système de retraite : la prestation est définitivement réduite de x % par année d'anticipation.

Dans les régimes à cotisations définies, le montant des prestations annuelles est variable et dépend de l'âge de liquidation des droits, avec l'application d'un diviseur qui détermine la rente. Le diviseur est fondé sur l'espérance de vie et les taux de décote. Dans les systèmes de ce type, il n'y a qu'un âge de retraite anticipée. En Irlande, par exemple, les retraites professionnelles sont accessibles dès l'âge de 50 ans, alors qu'il n'est pas possible de liquider la retraite de base avant l'âge de 66 ans. De même, on peut liquider les retraites en comptes notionnels ou à cotisations définies très facilement en Suède à partir de l'âge de 61 ans, mais, pour les individus pouvant prétendre à la retraite complémentaire, il leur faut attendre l'âge de 65 ans. De ce fait, l'âge normal de la retraite diffère non seulement d'un sexe à l'autre mais aussi suivant les niveaux de revenu, les critères d'attribution et le type de régime de retraite, et évidemment suivant l'importance que le revenu de ces régimes revêt pour l'individu dans le financement de sa retraite.

5.7. Âge normal de la retraite et retraite anticipée pour un individu prenant sa retraite en 2014, par type de régime de retraite

	Régime	Retraite anticipée	Âge normal		Régime	Retraite anticipée	Âge normal
Australie	C	..	65	Italie	Hommes Comptes notionnels	..	62.5
	CD	55	..		Femmes Comptes notionnels	..	62
Autriche	Hommes PD (LR)	64.25	65	Japon	De base/PD	60	65
	Femmes PD (LR)	59.25	60	Corée	PD	56	61
Belgique	PD (LR)	60		Luxembourg	PD	57	60
	Min.	..	65	Mexique	C	..	65
Canada	De base/C + D	60 (PD uniquement)	65		CD	À tout âge/60	65
	PD (LR)	60	..	Pays-Bas	De base	..	65.2
Chili	De base/C	..	65		PD (Prof.)	..	65
	Hommes CD	Tout âge	65	Nouvelle-Zélande	De base	..	65
République tchèque	Femmes CD	Tout âge	60		CD	Souple	
	Hommes PD	60	62.67	Norvège	Min.	67	67
Danemark	Femmes PD	60	61.33		NCD/PD	62	67
	De base/C	..	65	Pologne	Hommes NCD/Min.	..	65.25
	CD (ATP)	..	65	Femmes NCD/Min.	..	60.25	
Estonie	CD (Prof.)	..	65	Portugal	PD	65	66
	Hommes Points	60	63		Min.	..	66
	Femmes Points	60	62	République slovaque	Hommes PD	Minimum vital	62
Finlande	CD	62	..	Femmes PD	Minimum vital	62-57.5 ¹	
	Min	63	65	Slovénie	Hommes PD	..	58.7
France	PD	63	65	Femmes PD	..	58.3	
	Points	60.0	61.2	Espagne	PD	61	65
Allemagne	Points	63	65	Suède	GARP	..	65
	PD	62	62		NCD/CD	61	..
Grèce	PD	62	62	Suisse	Hommes PD	63	65
	Hommes PD	..	62.5	Femmes PD	62	64	
Hongrie	Femmes PD	Tout âge à partir de 40 ans	62.5	Turquie	Hommes PD	..	60
	De base/C	..	67	Femmes PD	..	58	
Islande	PD (Prof.)	65	67	Royaume-Uni	Hommes De base (SP)	..	65
	De base/C	..	66	Femmes De base (SP)	..	62.5	
Irlande	CD (Prof.)	50	..		C (PC)	..	65
	De base/C	..	67		CD	55	..
Israël	Femmes De base/C	..	62	États-Unis	PD	62	66
					C	..	65

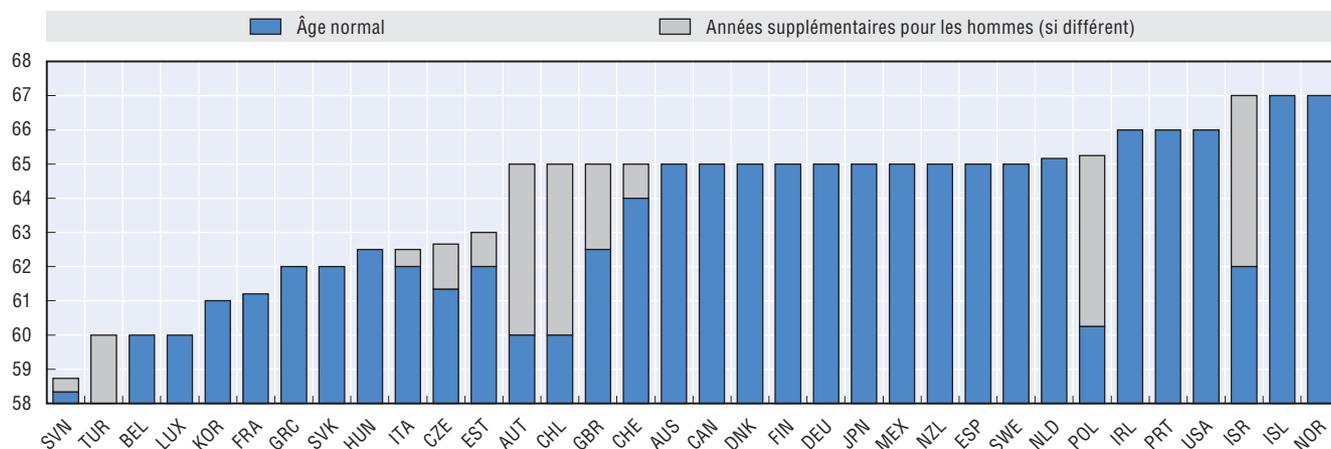
Note : L'âge normal de la retraite est calculé en partant de l'hypothèse d'une entrée sur le marché du travail à l'âge de 20 ans. PD = prestations définies ; CD = cotisations définies ; .. = pas de possibilité d'anticiper ou de reporter le départ en retraite ; Prof. = professionnel ; C = ciblé. Hommes/Femmes signifie que l'âge de la retraite n'est pas le même pour les hommes et pour les femmes. - = prestations ajustées automatiquement en cas de retraite anticipée ou différées pour les régimes à cotisations définies.

1. République slovaque : l'âge de la pension est abaissé pour les femmes ayant des enfants.

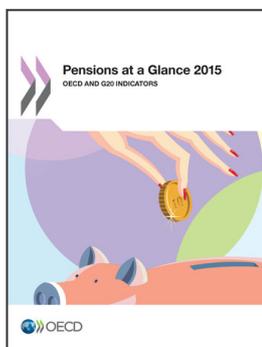
Source : Voir les « descriptifs pays » figurant au chapitre 11 de cette publication.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933327722>

5.8. Âge de départ en retraite actuel en 2014 pour une personne entrée sur le marché du travail à l'âge de 20 ans



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933327735>



Extrait de :
Pensions at a Glance 2015
OECD and G20 indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/pension_glance-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Âge de la retraite actuel », dans *Pensions at a Glance 2015 : OECD and G20 indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2015-11-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.